



43^{ème} Session de la Commission sur la Population et le Développement

Présenté par Dr Ibrahim LOKPO
Directeur Général
De la Population et du Renforcement
des Capacités
Ministère chargé du Plan et du
Développement

New York, le 13 avril 2010

(Vérifier au prononcé)

Le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire adresse ses chaleureuses salutations aux honorables membres de la Commission Population et Développement du Conseil Economique et Social ; il félicite Monsieur le Président de séance pour le choix porté sur sa personne pour conduire les travaux de la présente session.

La délégation de la Côte d'Ivoire se réjouit de sa présence au sein de cette auguste assemblée et remercie le bureau de séance et son président pour l'occasion qu'ils lui donnent pour partager l'expérience de la mise en œuvre du Programme d'Actions de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) dans un pays en crise comme le nôtre.

La Côte d'Ivoire a participé à la Conférence de 1994 au Caire. Elle s'est appropriée les recommandations et le Programme d'Actions adopté au terme des travaux, à travers la mise en œuvre de politiques, programmes et projets dans tous les secteurs concernés. Ainsi dans le cadre des programmes de coopération avec les institutions et agences du Système des Nations Unies, ont été élaborés entre autres :

- Une politique de population adoptée en mars 1997 et révisée en 2008 ;
- Une politique de santé de la reproduction en 1998 ;
- Un plan d'action national pour la femme en 2002 ;
- Une stratégie de développement basée sur les Objectifs du Millénaire pour le développement en 2006 (OMD) ;
- Etc.

Le rapport d'évaluation de la CIPD+5 élaboré en 1999, a révélé que la mise en œuvre de ces politiques et programmes a permis d'amorcer l'amélioration des indicateurs sociodémographiques

Malheureusement le coup d'Etat intervenu en 1999 et les crises à répétition qui ont suivi, ont contribué à dégradé ces indicateurs. Les résultats d'études réalisées en 2005 (enquête EIS) et en 2008 (enquête ENV), ainsi que les rapports d'évaluation de la CIPD+10 et CIPD+15, révèlent une dégradation généralisée des indicateurs, conséquence d'un niveau de pauvreté élevé (48% environ).

La Côte d'Ivoire, soucieuse du bien-être de ses populations œuvre pour l'amélioration de ces indicateurs, avec l'appui technique et financier des partenaires au développement, au premier rang desquels se trouvent les institutions et agences du Système des Nations Unies. Cet appui inestimable en cette période de crise a permis d'adopter un document national consensuel de stratégie de réduction de la pauvreté en mars 2009.

L'adoption de ce document de réduction de la pauvreté et son début de mise en œuvre en 2009, ont permis à la Côte d'Ivoire d'atteindre le point de décision de l'initiative PPTE. Dans cette perspective, le pays espère renouer avec l'amélioration des indicateurs sociodémographiques et le bien-être des populations.

Monsieur le Président, honorables membres du Conseil Economique et Social, la Côte d'Ivoire a tenu à participer à la 43^{ème} session, pour dire à nouveau merci à toutes les organisations du Système des Nations Unies pour leur soutien et partager avec les autres pays, son expérience de mise en œuvre du PA CIPD.

En effet, malgré les interruptions survenues dans la mise en œuvre des différents programmes et projets, des résultats ont été obtenus dans tous les domaines concernés par le Programme d'actions de la CIPD. On peut relever entre autres :

- La prise en compte systématique des questions de population dans les politiques, programmes et projets de développement, spécialement dans le DSRP qui vient d'être adopté comme document de référence ;
- Le renforcement du statut juridique de la femme, à travers une promotion soutenue de l'égalité, l'équité entre les sexes ;
- La mise en place de mécanismes de protection des enfants en situations difficiles, la promulgation de lois contre l'exploitation des enfants ;
- L'adoption de politiques, programmes et la promulgation de lois favorables à la santé de la reproduction ;
- L'adoption de mesures et stratégies de lutte contre la pandémie du VIH/SIDA, la prise en charge des malades du SIDA, la mise en place de services de prévention de la transmission mère-enfant, ont contribué à la baisse du taux de prévalence qui est passé de 8,3% à 4,7% en 2005.

Tous ces résultats sont consignés dans le rapport d'évaluation élaboré dans le cadre de la présente session, que je prie Monsieur le Président de bien vouloir recevoir à toutes fins utiles.

La Côte d'Ivoire, qui a reprogrammé toutes les actions prioritaires du Programme d'action de la CIPD dans le DSRP, compte sur les institutions et agences du Système des Nations Unies, ainsi que tous les partenaires au développement, pour réussir leur mise en œuvre.

Monsieur le Président, honorables membres du Conseil Economique et Social, je vous remercie pour votre aimable attention.